

→ Lettre Contact



Lettre d'information des clients de Gan Patrimoine



Édito de Benoît Douxami

Directeur Général de Gan Patrimoine

Il y a déjà plus d'un an que la crise sanitaire s'est installée. Nous nous sommes adaptés à cette situation pour continuer à vous apporter le meilleur service à travers de nouvelles formes d'accompagnement. **Nous vous remercions sincèrement de la confiance que vous avez continué à nous témoigner.**

Votre perception de l'épargne et de la gestion patrimoniale, elle aussi, a évolué, mais certains se demandent encore si les marchés financiers sont faits pour eux. Pour répondre à vos interrogations ou à vos doutes, nous revenons dans cette lettre sur quelques principes fondamentaux en matière d'investissement financier... et sur une solution particulièrement adaptée : **la Gestion déléguée.**

Il y a encore quelques années, il aurait été surprenant d'associer la finance à l'idée de responsabilité, tant les deux notions paraissent éloignées. Aujourd'hui, à côté des choix

d'investissement classiques, motivés par la seule recherche du profit, émerge une nouvelle exigence : **investir autrement !**

Notre dossier « Décryptage » vous aidera, à travers une illustration concrète, à comprendre ce que signifie **l'épargne responsable qui est aujourd'hui un enjeu majeur dans une stratégie d'investissement.**

Et parce que votre contrat mérite ce qu'il y a de meilleur, nous avons le plaisir de vous annoncer que **Gan Patrimoine Évolution a reçu le Label Excellence 2021** décerné par *Les Dossiers de l'Épargne*. Cette récompense souligne l'engagement de Gan Patrimoine à proposer à ses clients des produits et des services à haute valeur ajoutée.

N'hésitez pas à solliciter votre Conseiller sur tous ces sujets.

Je vous souhaite un bel été. Prenez de soin de vous et de vos proches !



- 01 Actualité
- 02 Décryptage
- 03 Prévoyance
- 04 Marchés financiers



Lettre Contact SOMMAIRE

→ 01 Actualité

- Questions / réponses pour investir sur les marchés en toute sérénité 3

→ 02 Décryptage

- L'épargne responsable : au-delà des mots, quels actes ? 6

→ 03 Prévoyance

- Réforme du régime obligatoire des professions libérales 9

→ 04 Marchés financiers

- G Fund Future for Generations 11



01 - ACTUALITÉ

Répartir le risque
pour **stabiliser**
l'investissement

Questions / Réponses pour **investir** sur les marchés en toute sérénité

Quels que soient vos projets, l'investissement sur les marchés financiers est aujourd'hui indispensable pour optimiser le potentiel de performance de votre épargne. Mais **peut-être hésitez-vous à entrer ainsi « en terre inconnue » ? Vous vous dites que ce n'est pas pour vous ?** Pour répondre à vos interrogations ou à vos doutes, revenons sur quelques principes fondamentaux en matière d'investissement financier... et sur une solution particulièrement adaptée : **la Gestion déléguée.**

« Les actions, les marchés, c'est trop risqué pour épargner »

Tout d'abord, précisons que l'investissement financier ne se résume pas aux seules actions. Ainsi, dans un contrat d'assurance vie multisupport, à côté du fonds euros, les unités de compte⁽¹⁾ regroupent **plusieurs classes d'actifs** : actions, obligations, fonds structurés, supports immobiliers. À partir de là, il est important de bien réaliser que ces différentes classes d'actifs évoluent différemment dans le temps. Et donc, investir sur une seule classe d'actifs est effectivement risqué : il faut alors assumer la volatilité liée à ce seul support. En revanche, **répartir l'épargne** de son contrat d'assurance vie sur plusieurs actifs, c'est aussi répartir le risque, le « fractionner », et ainsi stabiliser l'investissement.



(1) Groupama Gan Vie s'engage uniquement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qui n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



01 - ACTUALITÉ

Gestion déléguée : la solution de diversification clés en main



**LABEL EXCELLENCE 2021
POUR GAN PATRIMOINE
ÉVOLUTION⁽²⁾⁽³⁾**

« Je ne connais rien à ces mécanismes... Je n'ai pas le temps »

Les marchés sont **un terrain d'investissement incontournable**. Or, les particuliers sont rarement familiers de leurs règles et de leurs problématiques complexes. C'est pour cela qu'a été conçue la solution de **Gestion déléguée**. Cette formule clés en main permet de profiter d'un **accès facilité aux opportunités financières**. Vous confiez la gestion de votre épargne à une équipe d'experts. Au préalable, vous aurez défini avec votre Conseiller votre profil d'investisseur, en fonction de vos objectifs, de votre horizon de placement et du niveau de risque/rendement que vous souhaitez prendre. Nos experts mettent ensuite en œuvre la diversification au sein de votre contrat et procèdent aux arbitrages, selon le contexte des marchés.

Par ailleurs, **les experts de la Gestion déléguée** disposent du temps et de la connaissance que justement vous n'avez pas : la gestion d'actifs est leur métier auquel ils se consacrent à 100%. Cette exclusivité et ce savoir-faire sont **les meilleurs gages de réactivité**, condition essentielle pour gérer des produits qui n'offrent pas de garantie du capital. D'où la perspective parfaitement réaliste de rendements supérieurs au fonds euros, dans le cadre d'un horizon de placement moyen/long terme.

2 MOTS-CLÉS POUR UN INVESTISSEMENT EFFICACE

Diversification

Il est fondamental de répartir votre investissement sur plusieurs unités de compte et non pas sur une seule classe d'actifs (méthode encore pratiquée chez certains de nos concurrents).

Durée

5 ans représentent un minimum, le temps nécessaire pour lisser les gains et les pertes.

(2) Gan Patrimoine Évolution, contrat d'assurance vie multisupports

(3) Label attribué par les Dossiers de l'Épargne



*Diversifier pour profiter du **rebond** des places financières*

01 - ACTUALITÉ

« Dans un contexte troublé, investir est-il raisonnable ? »

Les différentes classes d'actifs réagissant différemment à la conjoncture, c'est **toujours le bon moment d'investir**, en utilisant pour cela le cadre de la Gestion déléguée. Ainsi, pour l'année 2020, **marquée par la crise sanitaire**, tous les profils de la Gestion déléguée affichent des **performances positives...** et toutes supérieures au CAC 40 en baisse de 5,57%. La Gestion déléguée remplit son rôle **d'amortisseur en période de baisse** des marchés financiers, tout en **captant les hausses** lorsque les marchés le permettent, dans le respect du profil d'investisseur.

Diversifiés par classes d'actifs, secteurs d'activités et zones géographiques, les investissements peuvent profiter du rebond des places financières européennes.

RETROUVEZ DES CONSEILS AVISÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT AVEC « PAROLES D'EXPERTS »

Quel est le bon moment pour investir ? Est-ce que tout le monde peut investir sur les marchés financiers ? Quel est le meilleur placement ? L'investissement durable, c'est quoi exactement ?

En 3 minutes chrono, les podcasts de la série « **Paroles d'experts** » vous permettent de faire le point sur des principes clés ou des sujets d'actualité en matière d'investissement, de conjoncture économique, de fiscalité ...

Découvrez les podcasts :

<https://www.ganpatrimoine.fr/parole-experts.aspx>





Donner du sens à votre épargne, c'est possible !



02 - DÉCRYPTAGE

L'épargne responsable : au-delà des mots, quels actes ?

Aujourd'hui, à côté des choix d'investissement classiques, motivés par la seule recherche du profit, émerge une nouvelle exigence : celle du sens. Il s'agit de faire travailler son argent utilement, pour des causes dépassant l'intérêt personnel : environnement, santé, développement social... Mais **face aux sujets « tendance », prudence !** Si l'on est sincèrement intéressé par ce type d'épargne, comment éviter les acteurs opportunistes qui exploitent un effet de mode sans proposer de solutions concrètes ?

Chez Gan Patrimoine, filiale de Groupama, une affaire de racines

La politique de développement durable de Groupama a ses racines **dans l'identité même du groupe**, celle d'un assureur mutualiste créé par des agriculteurs, pour répondre à leurs besoins. Groupama est fondamentalement une société de personnes qui a toujours placé l'humain au cœur de son action. Cet engagement se retrouve pleinement dans l'activité d'assurance, **à travers des solutions pour faire face aux défis actuels** : la transition démographique et l'accessibilité de l'assurance, le changement climatique et la transition énergétique, la révolution numérique... Mais aussi par le soutien à des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités et en contribuant au développement économique.



L'épargne responsable : une stratégie d'investissement concrète !

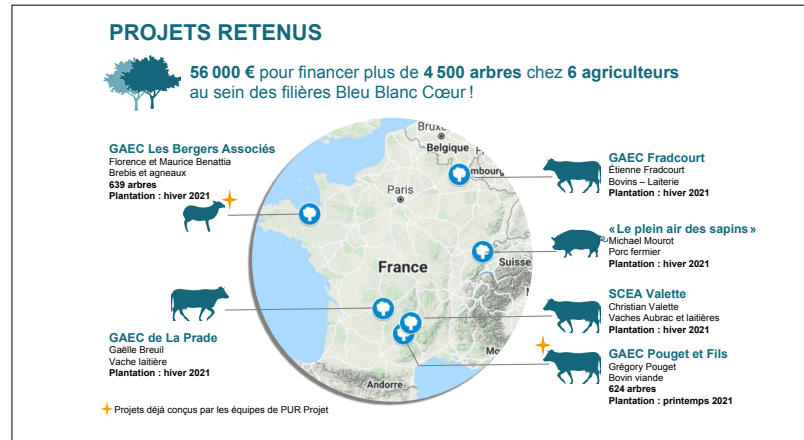
Heliopse Durable Septembre 2020 est un produit d'épargne commercialisé du 2 mai au 31 août 2020, adossé à un indice intégrant des critères de sélection environnementaux. Cet indice est composé des 40 entreprises affichant la meilleure notation environnementale parmi les 100 entreprises françaises les plus importantes en termes de capitalisation boursière flottante.

02 - DÉCRYPTAGE

Investir durablement pour agir localement...

L'épargne responsable n'est pas seulement liée aux grands enjeux mondiaux : préservation, gestion et juste répartition de l'eau, conditions de travail dans les pays producteurs de matières premières... Elle permet également d'agir de façon très concrète au plan local : dans chaque pays (une nécessité que la crise sanitaire a fortement mis en évidence), dans les régions et tout près de chez soi.

Illustration concrète : l'investissement sur le produit d'épargne Heliopse Durable Septembre 2020 qui a permis de **soutenir des projets d'agroforesterie**. Par exemple, ceux qu'accompagnent **PUR Projet, entreprise dont l'ambition est de reconnecter économie et écologie**. À travers le financement d'entreprises souhaitant investir dans leur filière, sur leur territoire et compenser leur impact, PUR Projet conçoit des projets d'agroforesterie et de reforestation avec des agriculteurs et forestiers. En France, depuis 2012, elle a financé avec ses partenaires **350 000 arbres et accompagné 380 agriculteurs**.





02 - DÉCRYPTAGE

Les effets d'un investissement visibles peut-être... de votre fenêtre !

Grâce à l'investissement sur Heliopse Durable Septembre 2020, 0,2 % du total du titre de créance effectivement placé est attribué, **via PUR Projet, à l'association Bleu-Blanc-Coeur**. Cette association agit depuis 20 ans pour construire des démarches de filières vertueuses afin d'améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de notre alimentation. Elle est reconnue d'intérêt nutritionnel et environnemental par les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé.

Le programme d'agroforesterie sélectionné concerne **la plantation d'arbres et de haies chez des éleveurs en France**. Ceci permet de filtrer l'eau des prairies, d'accueillir la biodiversité, d'améliorer le bien-être animal, de stimuler la vie du sol. Planter des arbres en milieu agricole, c'est aussi investir dans un capital naturel pour diversifier les revenus du producteur, valoriser le bois et façonner un nouveau paysage.

Ainsi, pour une attribution de 10 000 euros, Bleu-Blanc-Cœur peut planter 1 000 arbres de 30 à 40 espèces différentes chez 2 ou 3 producteurs adhérents, restaurer la fertilité de 100 000 m² de sols (10 Ha), multiplier par 4 le nombre d'insectes dans les parcelles.

03 - PRÉVOYANCE

Réforme du régime obligatoire des professions libérales

Remédier à de graves inégalités

Médecins, pharmaciens, vétérinaires, notaires, architectes, commissaires-priseurs et bien d'autres, les professionnels libéraux voient leur situation évoluer favorablement : leur délai de carence en cas d'arrêt de travail est à présent de 3 jours ! Jusqu'ici certains d'entre eux bénéficiaient d'indemnités journalières après une carence de 90 jours et d'autres n'avaient aucune compensation de revenus en cas d'arrêt de travail. Désormais, tous les régimes dépendant de la CNAVPL ont été harmonisés pour une prise en charge dès le 4^{ème} jour d'arrêt de travail.

Prévue par la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2021 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021, la réforme d'indemnisation des professions libérales est-elle une révolution ?

Conséquence de la crise sanitaire

C'est la première période de confinement, en mars 2020, qui a mis en évidence la mauvaise couverture des professions libérales en cas d'arrêt de travail.

Tenus de rester chez eux pour s'occuper de leurs enfants, contraints de ne plus exercer leur activité du fait des restrictions, ou encore malades, de nombreux professionnels libéraux ont vu leurs revenus diminuer considérablement. Le gouvernement a dû mettre en place des dispositifs exceptionnels pour le monde du travail, dont un ensemble d'aides à destination des professions libérales.

Ce dispositif exceptionnel ne pouvant perdurer, le renforcement de leur couverture en cas d'arrêt de travail était nécessaire.





Une réforme avec des perspectives limitées

**Contactez votre
Conseiller
Gan Patrimoine
pour faire le point
sur votre situation.**

03 - PRÉVOYANCE

Vers une harmonisation des régimes

Le régime des professions libérales se rapproche des autres régimes de prévoyance : depuis le 1er juillet les professionnels libéraux* peuvent bénéficier d'indemnités journalières **à partir du 4^{ème} jour d'arrêt de travail.**

Pilotée par la CNAVPL, cette évolution est accompagnée d'une cotisation supplémentaire dont le montant dépend du bénéficiaire non commercial (BNC) du professionnel. Quant au montant des indemnités journalières, il est calculé en fonction du revenu annuel et plafonné. Le montant minimal des indemnités journalières est de 22€ et le montant maximal de 169€.

Une couverture qui reste toutefois insuffisante

Comme c'est le cas pour les salariés du privé par exemple, l'indemnité journalière du régime obligatoire ne compense pas 100% du revenu. Mais la grande différence est qu'un salarié du privé peut bénéficier en plus d'une indemnité «maintien de salaire»** par son employeur.

Cette réforme offre donc des perspectives limitées : les professionnels libéraux sont mieux couverts mais restent insuffisamment couverts. Il reste donc primordial pour ces derniers de s'équiper d'un contrat d'assurance prévoyance complémentaire pour maintenir leur niveau de vie en cas d'arrêt de travail.

*Décret n° 2021-755 du 12 juin 2021. Valables pour les professions libérales affiliées à la CNAVPL. CNAVPL : Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse des Professions Libérales. Elle regroupe : la CPRN pour les notaires, la CAVOM pour les huissiers de justice et les commissaires-priseurs notamment, la CARMF pour les médecins, la CARCDSF pour les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes, la CAVP pour les pharmaciens, la CARPIMKO pour les auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, ...), la CARPV pour les vétérinaires, la CAVAMAC pour les agents généraux d'assurance, la CAVEC pour les experts-comptables, la CIPAV pour une vingtaine de professions libérales diverses (architectes, psychologues, diététiciens...).

**Plus d'informations sur la loi relative au maintien de salaire : <https://code.travail.gouv.fr/contribution/en-cas-darret-maladie-du-salarie-lemployeur-doit-il-assurer-le-maintien-de-salaire>



04 - MARCHÉS FINANCIERS

G Fund Future for Generations : Transmettre un monde meilleur aux générations futures

Fonds thématique diversifié, labellisé ISR*, G Fund Future for Generations, cible des entreprises qui apportent des solutions concrètes aux enjeux climatiques, énergétiques, de consommation durable et de santé. Stephan Mazel, Responsable de la Gestion Crédit, gérant de la poche obligataire et Juliette de Montety, Gérante Actions, gérante de la poche actions, chez Groupama Asset Management vous présentent les orientations prises sur ce fonds sur la période récente.



Groupama AM a été récompensée lors des EUROPEAN FUNDS TROPHY 2020 en tant que :

- Meilleure société de gestion en Europe⁽¹⁾
- Fundclass Trophy de la meilleure société de gestion sur 7 ans⁽¹⁾

*Groupama AM, filiale de Groupama est l'un des principaux acteurs français de la gestion d'actifs. De nombreux fonds de Groupama AM sont présents dans l'offre multisupports (UC) des contrats d'assurance-vie proposée par Gan Patrimoine.

[1] Catégorie 41 à 70 fonds notés

*Investissement Socialement Responsable



Votre interlocuteur privilégié :
 votre Conseiller Gan Patrimoine

Votre espace client :
 www.ganpatrimoine.fr



Gan Patrimoine - Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694
APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes CS 30022 - 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances.

Groupama Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 878 910 € - Siège social : 25 rue de la Ville-l'Évêque - 75008 Paris
389 522 152 RCS Paris - Agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n°GP 93-02

Achévé de rédigé le 15 juin 2021

Directeur de la publication : Benoît Douxami
Rédactrice en chef : Sophis Britis

Comité de rédaction : Dominique Le Teurs • Gan Patrimoine
Christine Raquin, Florence Fernandes Jean-Christophe Charvet, Bénédicte Cafin • Groupama Gan Vie
Didier Oms • Groupama Asset Management

Crédits photos : Thinkstock - Shutterstock

Réalisation : PAO Gan Patrimoine Lille - Marketing Gan Patrimoine 07/2021